

Commune VALZIN EN PETITE MONTAGNE

Compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2019 - 20 heures Convocation 19/03/2019

PRESENTS : BON Hervé, BOROD Alain, BRIDE Denis, BERTHELON Pascal, CAILLAT Jean, CHARRIERE Gérard, COMTE Thierry, DAVID Eric, DRAPIER Delphine, DUMONT Xavier, DUVERNAY Daniel, GAILLARD Gilles, GROS Mathieu, JAUD Joëlle, JOURNEAUX Cyrille, POUDROUX épouse VINCENT Colette, ROULIN Patrick, SARRAN Jean-Louis, SONNEY Jean- Pierre, VACELET Denise

ABSENT EXCUSES : COMTE Philippe, PERROD Isabelle, CRAUSAZ Lilia, JAEHN Nancy, LEVEQUE Frédéric, PAGET Christophe, RONCALLI Damien.

ABSENTS : M HUVEY Jean-Jacques, M. GUYGRAND Gabriel, MAIRE Michaël, OVERNEY Christian, MOREY Pierre.

SECRETAIRE DE SEANCE : JOURNEAUX Cyrille.

- **Approbation des comptes de gestion 2018 de la commune et du budget eau.**

Considérant que les comptes de gestion établis par le trésorier pour chacun de ces budgets reflètent l'intégralité des dépenses et des recettes du budget concerné, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces comptes de gestion.

- **Approbation des comptes administratifs – exercice 2018 de la commune et du budget eau.**

Approbation et vote des comptes administratifs - exercice 2018

COMMUNE :

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 qui s'élève à un résultat positif de 439 092.31 € avant reste à réaliser. Pour tenir compte des décisions antérieures notamment de la construction de la salle et des notifications de subventions, il est obligatoire de les transcrire dans des restes à réaliser : Dépenses d'investissement : 868 793 € / Recettes d'investissement : 190 929 €. Cette donnée a un impact sur les résultats de clôture définitif de l'exercice, de l'affectation du résultat et du montage général du budget.

Le conseil municipal décide d'affecter en section d'investissement article 1068 : 488 968 € et prend acte que le report de recettes de fonctionnement est néant.

EAU :

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 qui s'élève à un résultat positif de 18 313.67 €.

- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019.**

Le conseil municipal vote le budget 2019 pour un montant de 321 872 € en fonctionnement et 1 097 951 € en investissement.

- **VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU 2019.**

Le conseil municipal vote le budget eau 2019 pour un montant de 18 786 € en fonctionnement et 9305.38 € en investissement.

- **VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019.**

Taxe d'habitation : 8.79 %

Taxe foncière bâti : 6.67 %

Taxe foncière non bâti : 12.98 %

Taux moyens appliqués sur la commune de VALZIN EN PETITE MONTAGNE.

- **CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE LOT 1 TERRASSEMENT VRD
ENTREPRISE MARTIN PIERRE ETIENNE AVENANT 1 :**

Considérant la nécessité de placer un regard compteur d'eau en limite de propriété et de réaliser une extension de la plateforme

Considérant la proposition d'avenant 1 du lot 1 : terrassement VRD liée aux prestations ce dessus pour un montant de 2163.50 € HT

Le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE l'avenant 1 du lot 1 : terrassement VRD attribuée à l'entreprise MARTIN Pierre Etienne de GIGNY lié aux prestations : regard compteur d'eau et extension de la plateforme

PREND ACTE que le montant de cet avenant est de 2163.50 € HT et que le montant du lot 1 après cet avenant est de 93 133.73 € HT et AUTORISE le MAIRE à signer l'avenant 1.

- **CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE LOT 15 EQUIPEMENTS DE
CUISINE ENTREPRISE BONNET THIRODE DE POLIGNY MONTANT APRES
CONFIGURATION DES EQUIPEMENTS DEFINIFITS**

Le lot 15 : EQUIPEMENTS de CUISINE a été attribué l'entreprise BONNET THIRODE de POLIGNY, précisant que ce lot est optionnel et que le montant des prestations estimé à 18 931 € HT peut évoluer en fonction de la configuration et des équipements définitifs,

Le choix définitif des équipements et de la configuration a été fait, considérant le devis 924851C du 15 mars 2019, le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE le choix définitif des équipements et de la configuration d'un montant de 25 005.71 € HT. et AUTORISE le MAIRE à signer le devis.

- **SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE
FRANCHE-COMTE :**

Après analyse des diverses propositions de financement transmises par les organismes bancaires, le conseil municipal DECIDE de souscrire un prêt de 200 000 € (deux cent mille euros) auprès du CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 200 000 € sur une durée de 15 ans

Taux d'intérêt : Taux fixe de 1.39 %

Périodicité : remboursement trimestriel

Frais de dossiers : 300 €

Le conseil municipal approuve la décision et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et tous documents se rapportant à cette opération.

- **BAIL EMPHYTEOTIQUE FOYER RURAL LEGNA**

Le conseil municipal accepte de reconduire le bail emphytéotique pour une durée de 20 ans du FOYER RURAL DE LEGNA locataire de la salle de la Côtes des Vignes parcelle ZE 160.

➤ **Questions et informations diverses.**



Fusion

Le Maire fait part des échanges entre les 4 communautés de communes et rappelle que les conseillers

municipaux devront délibérer sur le projet d'arrêté préfectoral de périmètre. Pour qu'ils délibèrent en connaissance de cause, le comité de pilotage mis en place par les communautés de communes envisage de rédiger, le moment venu, une esquisse des futurs statuts. Si la majorité qualifiée est obtenue : la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population ou les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population, un arrêté préfectoral pourrait prononcer la fusion, la date d'effet pourrait être le 01 janvier 2020. Le Maire précise que des textes législatifs encadrent la durée d'harmonisation des compétences. 7 groupes de travail ont été mis en place.



L'ordre du jour étant épuisé le maire lève la séance à 22 heures 30.